Les ouvriers des P. T. T.

A peu près tous les ouvriers des P. T. T. qui avaient décidé la grève la veille ont déserté les ateliers.

Le Syndicat a adressé à ses adhérents une circulaire dans laquelle, après avoir constaté « que la grève était à peu près générale », il ajoute :

Deux réunions très importantes ont été tenues, à 2 heures et à 5 heures, à l'Avenir de Plaisance, sous la présidence des camarades Gaillot, de Chartres, et Morissot, de Paris.

Ils furent admirables d'enthousiasme et de calme. Hommes et femmes ont décidé de ne rentrer à leurs ateliers, d'accord avec leurs camarades des lignes, que lorsqu'ils auront l'assurance de pouvoir discuter d'égal à égal avec une administration moins autoritaire et arbitraire que celle de Simyan, et que pas un d'entre eux ne sera victime de la répression gouvernementale.

Les ambulants ne travaillent plus

Les commis ambulants n'assurent plus leur service et, de ce côté, le mouvement gréviste de ce personnel s'accentue chaque jour davantage. Aux trois départs postaux d'hier matin, à la gare Saint-Lazare, pas un seul ambulant ne s'est présenté à l'heure réglementaire. On a procédé comme la veille, en faisant partir quelques sacs départementaux, laissant aux directeurs régionaux le soin de procéder au tri pour leur département.

A la gare d'Orléans, il y a 204 défections parmi les ambulants, c'est-à-dire presque tout le personnel. La gare de Lyon, la gare de l'Est et la gare Montparnasse n'ont pas vu un seul ambulant à l'heure des départs des wagons postaux. Ce sont des soldats qui assurent tant bien que mal le service.

A la gare Montparnasse, trois ambulants ont repris leur service hier soir.

Les salariés de l'État s'unissent aux grévistes

Les délégués des organisations adhérentes au Comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'Etat, convoqués d'urgence par leur bureau, se sont réunis, hier soir, à 7 heures, dans la salle de l'Egalitaire, 17, rue Sambre-et-Meuse, pour prendre des décisions au sujet de la grève des postiers.

Après un échange de vues sur cette question, ils ont adopté l'ordre du jour suivant:

Le Comité central de défense du droit syndical, dans sa séance du 19 mars,

Après avoir examiné la situation créée par la grève des P. T. T.,

Considérant que ce puissant et admirable mouvement de révolte contre l'arbitraire administratif engage de la façon la plus étroite la solidarité de tous les travailleurs en général et en particulier des salariés de l'Etat et des services publics, dont les intérêts sont intimement liés à la réussite de la grève postale,

Se déclare prêt à l'unanimité à apporter son appui moral et effectif aux camarades en lutte, en engageant les organisations adhérentes à réunir au plus tôt les Comités syndicaux de leurs organisations pour envisager la possibilité d'un mouvement général, si les pouvoirs publics, responsables par leur cynisme provocateur et insolent, ne solutionnent pas rapidement, en faveur des camarades postiers la crise actuelle ;

Le Comité, décidé à suivre attentivement et sans relâche les incidents de cette grève à laquelle le sort des fonctionnaires est intimement lié, formera un Comité de vigilance chargé d'organiser dans le plus bref délai les manifestations meetings, souscriptions que nécessitera la situation.

Les employés des ministères

L'association des fonctionnaires du ministère de la Marine a adressé la lettre suivante au président de l'Union des associations professionnelles du personnel des ministères :

Paris, le 19 mars 1909.

Monsieur le président,

Les faits de favoritisme qui se sont produits dans l'administration des postes et qui ont provoqué la grève des postiers témoignent, une fois de plus, de la nécessité de donner aux fonctionnaires les garanties auxquelles ils ont droit pour leur avancement.

Nos intérêts immédiats sont en jeu et il importe d'obtenir qu'ils ne soient plus lésés comme ils l'ont été jusqu'ici. C'est pour nous une question de dignité professionnelle. On devrait comprendre que le vote d'une loi écartant toute mesure exceptionnelle, loi si longtemps promise, mettra seule fin à des difficultés toujours renaissantes et évitera pour l'avenir des crises encore plus graves que celle d'aujourd'hui.

Notre association estime que le moment est venu de réclamer encore une fois ces garanties aux pouvoirs publics et de demander à la Chambre la mise à l'ordre du jour de la discussion du statut des fonctionnaires.

L'Union des associations des ministères, qui représente l'ensemble du personnel des administrations centrales, doit, à notre avis, prendre l'initiative de cette démarche. Nous vous demandons, en conséquence, de réunir d'urgence le Comité de l'Union pour en délibérer.

La mise en demeure

Les dames téléphonistes actuellement en grève ont toutes trouvé, ce matin à leur domicile l'avis suivant :

« Mademoiselle. — Si, dans vingt-quatre heures vous n'avez pas justifié de votre absence, vous pourrez vous considérer comme suspendue de vos fonctions.— *Le chef de bureau...* »

Nous pouvons ajouter que toutes les dames employées qui ont pris une part active au mouvement gréviste ont reçu, ce matin, leur avis de révocation.

Tous les facteurs d'imprimés et des lettres qui se sont joints au mouvement ont également reçu une mise en demeure d'avoir à reprendre de suite leur travail.

La grève en province

On est pour ainsi dire sans nouvelles de province. Aucune dépêche ne parvient. On sait néanmoins qu'à Brest la grève générale des postes a été déclarée.

A Bordeaux, ce matin, le service télégraphique avec Paris s'améliore. Plusieurs fils ont été rétablis.

Le service postal continue à être nul.

On n'a reçu presque rien ce matin.

A Saint-Etienne, *dans une réunion qui a pris fin à une heure du matin*, à la Bourse du travail, les agents et sous-agents des P. T. T. ont voté la grève générale pour aujourd'hui.

Malgré le vote de la grève, les services postaux et télégraphiques ont continué dans la matinée.

A Limoges, 200 agents ont déclaré se solidariser avec leurs camarades parisiens et ont pris l'engagement de les soutenir moralement et pécuniairement.

Belfort est toujours sans communications postales télégraphiques et téléphoniques de Paris. De crainte de déprédations la troupe garde, baïonnette au canon, les cabines de concentration d'où le réseau souterrain redevient aérien.

A Charleville, les postiers du bureau de la gare n'ont pas déclaré la grève mais ils ont refusé d'aller travailler dans un autre centre.

A Dijon, les agents doivent se réunir demain.

A Besançon, les agents des P. T. T., réunis au nombre de 74, ont voté un ordre du jour « déplorant le préjudice considérable causé au commerce et au public par l'interruption des divers services de l'administration des P. T. T., et regrettant la suspension du travail, mais l'excusant, car elle fut rendue indispensable par les circonstances. »

Les agents bisontins ont, en outre, adressé à leurs camarades de Paris l'expression de leur sympathie et la promesse de leur aide morale et pécuniaire.

*

Les postiers de Versailles, réunis hier soir, ont décidé de ne pas transmettre en province les télégrammes venus de Paris.

Depuis deux jours, les dépêches de Paris pour l'Ouest étaient apportées à la recette principale de Versailles.

LA GRÈVE DES POSTIERS DEVANT LA CHAMBRE

Le scrutin de confiance

Le scrutin important de la séance de vendredi, dans le débat sur la grève des postes et télégraphes, a été celui de la deuxième partie de l'ordre du jour Reinach :

La Chambre..... confiante dans le gouvernement pour ramener l'ordre et la paix dans le service des postes et des télégraphes.....

Voici les noms des députés qui

Ont voté contre:

MM. Abel-Bernard, Albert-Poulain, Aldy, Alexandre-Blanc, Allard, Allemane, Archimbaud (Drôme).

Ballande, Basly, Baudry d'Asson (de), Beauregard (Paul), Bedouce, Berger (Georges) (Seine), Berry, Betoulle, Bienaimé (amiral), Biétry, Blacas (duc de), Boissieu (baron de), Bouisson, Bourély, Bouveri, Breton (Jules-Louis), Brindeau, Buisson.

Cabrol, Cadenat, Carlier, Charles Benoist, Charpentier, Chauvière, Cibiel (Alfred) (Aveyron), Cochin (Denys), Constans (Allier), Constant (Gironde), Cornand, Cosnard, Couesnon, Coutant.

Dejeante, Delahaye, Delcassé, Delory, Devèze, Dior, Doumer, Dubois, Ducarouge, Dufour (Jacques), Dumont (Drôme), Dupourqué, Durre.

Emile Chauvin, Estourbeillon (marquis de l').

Ferrero, Ferrette, Flévet, Flayelle Fontaines (de), Forest Fouquet, Fournier (François), Franconnie.

Gailhard-Bancel (de), Gaillard (Jules), Galpin, Gauvin, Gérard (baron), Ghesquière, Ginoux-Defermon, Goniaux, Gonidec de Traissan (comte Le), Groussier, Guesde.

Halgouet (colonel du), Hercé (de).

Isoard.

Jacquey (général), Jaurès, Joly, Juigné (marquis de).

La Ferronnays (marquis de), Lagasse, Lamendin, Lanjuinais (comte de), Largentaye (Rioust de), Lasies, Lassalle, Lavrignais (de), Leboucq, Ledin, Légitimus, Legrand (Arthur), Lenoir, Leroy-Beaulieu, Limon, Ludre (comte Ferri de).

Magnaud, Marietton, Marin, Maurice Binder, Maurice Spronck, Melin, Mélier, Messimy, Michel (Henri), Millevoye, Montaigu (marquis de), Monti de Rezé (de).

Nicolas.

Ossola.

Pastre, Paul Brousse, Pelletan, Pérès, Pomereu (marquis de), Prache, Pressensé (de), Puglicsi Conti.

Ramel (de), Rauline, Reblin, Roche (Jules), Rognon, Rohan (duc de), Rosanbo (marquis de), Rouanet, Rozier.

Savary de Beauregard, Selle, Sembat, Sévère, Steeg.

Thivrier, Tournade.

Vaillant, Varenne, Vigne, Villebois-Mareuil (vicomte de).

Walter, Willm (Albert).

Zévaès.

Se sont abstenus

MM. Alicot, Auriol.

Bansard des Bois, Barrès, Berteaux, Binet, Borrel, Bougère (Ferdinand), Bougère (Laurent), Brisson, Bussat.

Cachet, Castellane (comte Boni de), Cère (Emile), Chautard, Chautemps (Félix) (Savoie).

Delafosse, Delonele (Charles), Desplas, Dubief, Dumont (Charles), Durand (Joseph), Dutreil.

Engerand.

Flandin (Calvados), Flandin (Yonne), Folleville de Bimorel.

Gérard-Varet, Girod, Godard (Justin), Gontaut-Biron (de), Gourd, Groussau, Grousset (Paschal), Guyot de Villeneuve.

Hector Depasse.

Klotz.

Leblanc, Lefas, Lévis-Mirepoix (comte de), Mackau (baron de), Massabuau, Massé, Millerand, Mun (comte de).

Néron.

Ollivier, Osmoy (comte de).

Pinault, Piou, Ponsot.

Régnier, Reille (baron Amédée), Reille, (baron Xavier), Rudelle.

Suchetet.

Vazeille, Vidon, Viollette.

Etaient absents par congé:

MM. Adigard, Amodru, Argeliès, Armez, Bignon, Bouctot.

Castelnau (de), Chenavaz, Chion-Ducollet.

Dalimier, Dauthy, Delaunay, Dion (marquis de), Derveloy, Dudouyt.

Gauthier (de Clagny), Gayraud, Gérard.

Halléguen, Hémon, Hennessy.

Jonnart, Judet.

Larquier, Laurent, Leffet, Lerolle, Lesage, Levet, Lockroy.

Maille, Moustier (marquis de).

Paul-Boncour, Peureux, Pins (marquis de), Plichon.

Rajon, Razimbaud, Renard, Réville, Roy (Charente-Inférieure).

Sarrazin.

Veber, Villiers.

L'espionnage à Verdun

L'affaire d'espionnage de Verdun apparaît comme très grave.

On sait maintenant que des soldats se sont laissé corrompre par de misérables individus auxquels ils ont livré des documents dont la valeur n'est pas niable. Le mal est réparable, heureusement, et déjà les officiers chargés d'élaborer les plans de la future mobilisation travaillent à en effacer les conséquences.

Henri Cornet, 28 ans, originaire de Nantes, et Eugène Rumède attiraient chez eux de jeunes soldats pour obtenir de leur naïveté des renseignements qu'ils vendaient aux Allemands.

Les parents de Cornet sont de pauvres roulottiers qui, d'un bout de l'année à l'autre, vont de village en village et gagnent tout juste de quoi ne pas mourir de faim en exploitant un manège de bicyclettes. Après avoir fait son service militaire au 4 bataillon du 91e de ligne, à Verdun, Henri Cornet, qui avait fait la connaissance d'une *demoiselle* Alice Pioret, vint s'installer, avec elle, à Belleville, bourgade située à 2 kilomètres de la ville.

Actuellement, ils habitent au rez-de-chaussée d'une maison en briques, tout en longueur, sorte de caserne divisée en une multitude de petits logements qui abritent des ménages d'ouvriers et de journaliers.

Un jour, Cornet dit à un soldat de la 6e section de l'intendance : « Dans la pièce où vous travaillez, il y a une armoire, et dans cette armoire, il y a une enveloppe cachetée... Ah !... cette enveloppe, si vous pouviez me l'avoir !... Je vous donnerais ce que vous me demanderiez... Elle contient, en autres renseignements, l'état de la répartition des vivres en campagne... Tâchez d'avoir cela... »

Le soldat promit tout l'on ce que voulut et livra l'enveloppe.

La police, qui filait ces individus suspects depuis quelque temps, les arrêta.

Cornet n'a pas encore pu expliquer la provenance d'un billet de 1 000 francs trouvé sur lui. *L'autorité militaire a, de* son côté, ouvert une enquête, afin de rechercher les soldats qui ont été en relations avec Cornet et Rumède. L'un d'eux a été mis en prison. D'autres sont sur le point de le suivre.

Naturellement, l'autorité militaire ne donne aucun renseignement à ce sujet, et ce silence contribue à rendre plus intense encore l'émotion de la population verdunoise.

Une expédition au pôle Nord

Les membres du Comité de l'expédition danoise au pôle Nord ont décidé d'envoyer à bord d'un yacht à vapeur, une petite expédition sur la côte nord-est du Groenland, dans le but d'entrer en possession de certains croquis et des agendas déposés par les membres d'une expédition précédente.

Les plans ont été préparés par l'explorateur polaire Ejnar Mikelser qui prendra probablement la direction.

Composée de 7 membres, elle doit, en juin 1909 partir de Copenhague où elle sera de retour dans l'automne de 1910. La dépense prévue est de 45 000 kroner, dont la moitié versée par les membres du Comité. On attend l'autre de l'Etat.

Lettre d'Autriche

Vienne, le 17 mars.

Le conflit austro-serbe — Pourquoi la solution ne saurait être ajournée — Errements du gouvernement français — Le prétexte du maintien de la paix — L'amitié autrichienne: ce qu'elle pourra être un jour; ce qu'elle est maintenant

La crise orientale a traversé tant de phases depuis cinq mois, que je ne crois pas énoncer un fait particulièrement émouvant en signalant son entrée dans une phase nouvelle. Cependant, tout porte à croire que cette phase sera la dernière avant la solution, c'est-à-dire avant la notification définitive de la paix maintenue, ou de la guerre déclarée.

Les raisons propres à faire douter d'un prolongement nouveau des incertitudes sont multiples.

D'abord, si la Serbie refuse la réponse dont l'Autriche lui a prescrit les termes, on ne voit plus par quels prétextes celle-ci pourrait justifier un nouvel ajournement : son prestige souffrirait ; on croirait que le courage ou la confiance lui manquent. Secondement, ses préparatifs sont terminés : elle est prête à l'action contre ses faibles voisins des Balkans ; mais elle est prête aussi pour le cas d'opérations plus vastes, car elle a tiré parti du prétexte d'un péril serbe pour achever la réfection totale de son armement ; elle a même prolongé, de parti pris, la crise pour s'assurer le temps et l'argent nécessaires à ce vaste travail qui est maintenant fini. D'autre part, la mobilisation des troupes concentrées, soit sur le territoire annexé soit sur ses confins, lui dévore un demi-million par jour, déperdition dont il est naturel qu'on désire la fin. D'autre part encore, l'Autriche est persuadée que la Russie ne peut pas prendre les armes. Enfin, l'empereur, qui dut modérer les ardeurs de l'archiduc François-Ferdinand en automne, a manifesté que sa patience s'épuisait. Et on peut ajouter que la saison déjà améliorée permettra de faire campagne sous peu de jours.

Voilà tout ce que peut dire un informateur renseigné, mais consciencieux. On n'attendra pas plus de quinze jours la solution du problème dans un sens ou dans l'autre.

*

L'attitude de la France durant cette crise a été un sujet d'étonnement pour le monde entier.

Il y a juste un an, quand M. d'Aerenthal proclama l'entrée de l'Autriche-Hongrie dans la vie internationale active, en décidant la création du chemin de fer de Mitrowitza, la France accueillit le projet de mauvaise grâce, et parla le même langage que le groupe des puissances amies ou alliées ; sa politique fut française. Quelques mois plus tard, on l'a vue passer délibérément dans le camp austro-allemand dont elle n'est pas encore sortie. L'action gouvernementale française a, du reste, été efficacement servie par la presse de Paris qui s'est, en général, montrée plus autrichienne que l'Autriche elle-même, et qui persévère aujourd'hui dans ses errements en cachant soigneusement au pays le mouvement d'indignation déterminé dans toute l'Europe non allemande par la conduite de nos affaires étrangères.

On peut dire que, dès maintenant, notre réputation de loyauté est perdue dans toute cette Autriche slave qui était animée de sympathies si vives pour nous; elle n'est pas moins compromise en Russie et en Italie; elle souffre une atteinte irréparable dans les Balkans et en Turquie. La Turquie, en particulier, rentre sous la direction germanique du dualisme austro-allemand. Quant aux Balkans, ils sont guéris pour longtemps du désir de s'exposer pour la France. En effet, quel a été le point de départ de l'antagonisme austro-serbe? Personne n'a le courage de le rappeler en France, parce que ce souvenir serait une honte pour nous: l'inimitié du grand empire et du petit Etat a commencé à l'occasion de l'affaire des fournitures que l'Autriche disputait à la France, et que la Serbie a refusées à l'Autriche, après avoir résisté pendant deux ans à toutes les menaces de son puissant voisin.

A cette époque, la France ne qualifiait pas de folie l'obstination des Serbes; elle ne traitait pas ces irréductibles de perturbateurs de la paix européenne, ni de fanfarons, ni de Tartarins. Elle admirait, au contraire, leur fermeté; elle l'encourageait ouvertement, et ce n'est pas outrepasser les limites de la vérité que d'affirmer que si la Serbie s'est trouvée engagée contre l'Autriche, c'est à cause de nous et par notre fait. On ne peut donc s'empêcher de découvrir dans le contraste survenu entre notre attitude d'alors et celle d'aujourd'hui, non seulement une brutalité absolument incompatible avec la manière d'être de notre nation, mais tous les éléments constitutifs de la forfaiture la mieux caractérisée. Ceci soit dit pour rendre hommage à la vérité, dont les droits passent avant ceux des Impériaux de Vienne et de Paris.

Si nous recherchons les motifs déterminants de cette politique du gouvernement français, nous en apercevons deux: le maintien de la paix et l'amitié de l'Autriche. Malheureusement, ils sont aussi illusoires l'un que l'autre, et, par conséquent, hors d'état de compenser le préjudice que nous causera la mésestime de nos alliés, amis et clients européens.

Le maintien de la paix est le grand argument qui a couvert toutes les mauvaises actions commises par les serviteurs français du Ball-Platz de Vienne. Or, la paix n'a jamais été plus menacée qu'à l'heure présente, et ce résultat démontre à lui seul l'inanité de l'argument. La spéculation de M. d'Aerenthal reposait uniquement sur l'aversion générale de l'Europe pour la guerre; il a abusé de cette disposition; mais il aurait sans aucun doute ajourné ses projets s'il avait supposé que deux puissances au plus pussent se mettre en travers de son chemin. Quiconque laisse comprendre qu'il est résolu à la paix à tout prix encourage les entreprises qui conduisent à la guerre. Quiconque laisse comprendre qu'il ne sera conciliant que jusqu'à un certain point décourage les initiatives dangereuses: le vrai serviteur de la paix, c'est lui. Notre gouvernement a parlé à l'Europe comme un député de la gauche à un concours agricole départemental. Il n'a pas servi la cause de la paix, son attitude de rentier peureux n'a inspiré que du mépris à ceux qui comptaient sur l'appui de la France, et de l'audace à ceux qui se sont hâtés de profiter de son abdication. *Res male gesta !*

Quant à l'amitié de l'Autriche, elle est un leurre auquel peuvent seuls se prendre des politiques ignorant ce qu'est l'Autriche, ou des bourgeois *arrivés* qu'aveugle l'espoir d'être reçus dans « le grand monde ».

Je crois bien que l'Autriche pourra devenir un jour l'alliée de la France; mais il faudra que le temps et la marche naturelle des choses transforment radicalement ce pays. Il faudra que la majorité slave s'accroisse encore fortement aux dépens de la minorité allemande; il faudra que les Slaves puissent sortir de leurs querelles locales et régionales avec les Allemands et se fassent une politique à grandes lignes, car, aujourd'hui, la nomination d'un juge de paix de leur langue les préoccupe plus que le système des alliances européennes; il faudra que les Polonais se décident à prendre leurs inspirations dans leur pays et non plus dans les antichambres de Vienne; il faudra enfin que la dynastie tienne compte des transformations accomplies, devienne l'expression visible de l'Autriche telle qu'elle sera, et cesse de se considérer comme un sultanat germanique au milieu des barbares. Cela se verra dans cinquante ans, peut-être.

En attendant, nous avons devant nous non pas une nation, mais une sorte de Conseil d'administration gérant comme il lui plaît une vaste entreprise. Ce Conseil, composé de la dynastie, du haut commandement militaire, du haut fonctionnarisme, des hauts dignitaires, s'appuie sur l'Allemagne, le seul Etat dont l'alliance lui soit précieuse, le seul dont il redoute le mécontentement. Chercher l'amitié de l'Autriche, c'est chercher à la séparer de l'Allemagne : ni l'Autriche, ni l'Allemagne ne s'y trompent. Or, comme jamais l'Autriche actuelle ne se séparera de l'Allemagne, quiconque s'évertue à gagner ses bonnes grâces se prépare des affronts que l'Autriche saura rendre éclatants pour complaire à son alliée. Il fallait, nous, rester fidèles aux nôtres et observer vis-à-vis de l'Autriche la seule attitude qui soit convenable : une attitude extrêmement réservée, froide et digne.

Heureusement, un souffle nouveau semble animer depuis quelques jours la presse de Paris. Il est peut-être trop tard pour restaurer la confiance et l'estime là où notre gouvernement les a détruites; mais il est peut-être encore temps de sortir de cette posture de dupe vouée à la dérision, rôle que la France a trop longtemps joué vis-à-vis des froristes dédaigneux de Vienne

P.

Les affaires d'Orient

La détente s'accentue

Les cercles diplomatiques de Vienne constatent qu'une sensible détente se manifeste dans la situation internationale ; ils envisagent que de nombreux symptômes existent, laissant espérer encore l'aplanissement pacifique du conflit austro-serbe.

La *Neues Wiener Abendblatt* estime que la situation permet trois prévisions : ou bien les puissances n'arrivent pas à une entente au sujet d'une proposition précise acceptable, et les choses suivent simplement leur cours ; ou bien l'entente intervient et produit son effet, et la Serbie donne à l'Autriche-Hongrie la déclaration désirée et la paix est sauvée ; ou bien la Serbie n'abandonne pas son attitude malgré l'entente des puissances.

Aujourd'hui on peut seulement dire que tous les Cabinets s'efforcent de trouver la formule pour le maintien de la paix.

Cette circonstance permet d'envisager la situation plus satisfaisante maintenant.

La *Wiener Allgemeine Zeitung* s'exprime dans le même sens, ajoutant que l'action pacificatrice des puissances rencontrera les dispositions les plus conciliantes de l'Autriche-Hongrie ; aujourd'hui les dispositions de la Serbie attestent une légère tendance à l'amélioration.

Pourtant la situation sera seulement tirée au clair par la réponse de la Serbie à la nouvelle note austro-hongroise qui sera remise au gouvernement serbe par le comte Forgasch seulement mardi ou mercredi de la semaine prochaine. Cette note sera conçue dans une forme absolument diplomatique, mais ne laissera aucun doute à la Serbie que l'Autriche-Hongrie demande une réponse précise et non équivoque.

D'autre part, l'envoyé spécial du *Daily Telegraph* à Vienne, porte-parole quotidien de la Ballplatz, télégraphie à son journal :

« Il semble que pour un instant la fureur belliqueuse des Serbes s'abat. Profitons-en pour déclarer que l'Autriche tient en réserve à l'intention de la Serbie une concession économique de la plus haute importance, propre à être appréciée à sa juste valeur par le plus borné des paysans. Dès que les négociations seront entamées, l'Autriche en développera la nature, mais jusque-là, pour ne pas donner l'éveil à de malicieuses interprétations, elle s'abstiendra.

» Qu'on le sache, pour maintenir la paix européenne, l'Autriche-Hongrie est prête à de nouveaux sacrifices, mais en tout cas il faut que l'incertitude actuelle disparaisse. On peut assurer, sans crainte de se tromper, qu'à défaut d'un règlement pacifique antérieur, *un règlement par l'épée interviendrait le jeudi 25 mars, jour de l'Annonciation.*

La loi des recrues à la Chambre autrichienne

A Vienne, la Chambre des députés discute la loi sur les recrues.

Tous les orateurs, sans distinction, expriment le vœu et leur confiance que la paix sera maintenue.

Tous également, à l'exception des socialistes et des Tchèques radicaux, déclarent qu'en présence de la situation dangereuse actuelle, il est du devoir des représentants du peuple de voter la loi sur les recrues.

Les députés tchèques ajoutent que leur vote en faveur de la loi ne touche aucunement à leur position d'opposition vis-à-vis du gouvernement.

MM. Ebenhoch et Chiari expriment la haute satisfaction des partis allemands de la fidélité de l'Allemagne.

M. Sustersic, Slovène, laisse entendre aux Serbes qu'ils seront vaincus et peut-être commandés par des magyars ; il fait appel à la Russie pour faire valoir à la dernière heure à Belgrade, avec toute son énergie, son influence en faveur du maintien de la paix.

Le ministre de la défense nationale, M. Georgi, fait ressortir que le vote de la loi sur les recrues est d'autant plus grave qu'à ce moment les yeux de toute l'Europe sont dirigés sur l'Autriche-Hongrie.

La loi sur les recrues est adoptée par 289 voix contre 103.

La conférence

A la communication faite par l'Autriche-Hongrie aux grandes puissances, l'Angleterre a répondu en donnant acte du protocole, avec des réserves sur les décisions éventuelles de la conférence.

La Russie a répondu en confirmant la nécessité de la réunion d'une conférence et ses dispositions pour s'entendre avec l'Autriche-Hongrie et les autres puissances au sujet de la réunion de la conférence.

L'Italie a fait remarquer que, par suite de l'accord austro-turc, de l'accord bulgaro-turc par l'entremise de la Russie, et de la dernière note serbe aux puissances, la question de la conférence est désormais mûre, et elle en a tracé le programme.

Petites dépêches

Le médecin de la prison où est enfermé M. Lopoukhine, ex-chef du département de la police au ministère de l'Intérieur, certifie que M. Lopoukhine est atteint du diabète et d'une maladie de la main qui l'empêche d'écrire.

*

Le correspondant du *Novoïé Vrémia* à Téhéran dit que, répondant aux représentants de son cabinet, le shah a déclaré que la promulgation de la constitution était impossible, et que tous ses efforts tendront à maintenir son propre pouvoir. Il a ajouté qu'il opposerait à la réouverture des bazars la gueule des canons.

*

On mande de la frontière afghane qu'on aurait découvert un complot ayant pour objet d'assassiner l'émir, le prince héritier et d'autres personnages royaux.

De nombreuses arrestations ont eu lieu à Kaboul et à Gallalabad.

*

Un impresario de Moscou aurait enrôlé à ses frais un détachement d'acteurs qui s'offrent à servir en cas de guerre entre l'Autriche et la Serbie.

*

On mande d'Elonla que lundi, des Bédouins ont détruit le chemin de fer du Hedjaz entre Bouata et Der-Hafir et ont emporté les rails.

*

Pour rendre effectif le retour de don Miguel de Bragance dans la famille de Portugal, il faut que le Parlement révoque la loi de bannissement.

*

Le ministère de l'Intérieur de Hollande, en déposant sur le bureau des Chambres réunies les projets de loi régissant la tutelle, a prononcé un discours confirmant que la régence dans le cas de succession pendant la minorité du successeur, sera confiée à la reine mère et à défaut d'elle, au prince. En outre, le prince deviendra tuteur du souverain mineur. Enfin au cas où le prince accepterait une souveraineté ou une régence étrangères, la décision ultérieure est réservée.

Çà et là

Une conférence de Mgr Baudrillart

Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, a parlé hier à la Société des conférences de Frédéric Ozanam.

L'orateur a montré la jeunesse vaillamment chrétienne de son héros, directeur [illegible] jamais béni de l'œuvre naissante des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Il en a conté la vie toute consacrée au bon combat pour la cause catholique. Il en a évoqué la mort, sublime abandon de tout son être à la volonté divine.

Le succès de Mgr Baudrillart a été très grand.

Le port du Viatique

Le Conseil d'Etat vient de décider, à propos d'un pourvoi formé contre un arrêté du maire de Saint-Florent-de-Niort (Deux-Sèvres), que le maire, agissant comme chef de la police municipale, ne pouvait empêcher les cérémonies qui accompagnent le port du Viatique, lorsqu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre sur la voie publique ne peut être invoqué.

C'est la confirmation de la jurisprudence de la haute assemblée, en matière de convoi religieux.

Mouvement de l'Action libérale

Réunions de la semaine

Conférence publique et contradictoire à Beaucaire, La Seyne, Salon, Aix-en-Provence et Marseille ; orateurs : MM. Delsol, Villeneau et Saint-Yves.

Au Puy (Haute-Loire), M. Louis Hébert.

A Bief-du-Fourg, Mignovillard et Censeau (Jura), M. Lamy, conseiller général, président du Comité départemental.

A Fraroz, Arsure et Gillois (Jura), M. Joseph Jacques.

A Nozeray (Jura), MM. Milcent et Lamy, conseillers généraux, et Joseph Jacques.

A Athis et à Flers (Orne), M. Marc Humbert.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)

M. l'abbé Désiré Pihan, 76 ans, à Saint-Germain-du-Crioult (Calvados). — M. le Dr Joseph Degeorge, à Aigueperse (Puy-de-Dôme), 60 ans.

Informations du soir

La grève des P. T. T.

Le meeting de ce matin samedi au Tivoli

Les sous-agents des postes ont tenu, ce matin, un nouveau meeting au Tivoli-Vauxhall. Un millier de facteurs y assistaient. Les femmes étaient moins nombreuses que de coutume.

M. Subra prend le premier la parole et annonce qu'il a reçu des nouvelles de province par les délégués des diverses sections, arrivés cette nuit.

Toute la vallée du Rhône est en grève ; toute la région du Nord et la Bretagne le sont également.

Il déclare que le vote de confiance de la Chambre constitue une nouvelle reprise, si possible, de la grève, car, depuis longtemps, elle est générale.

M. Aubray, des ouvriers des lignes, vient déclarer que de nouvelles recrues ont été faites, ce matin, en raison même des mensonges apportés par M. Barthou à la tribune de la Chambre.

L'ex-sous-agent Grangier vient à la tribune et commence par affirmer qu'il a vu sans surprise, et peut-être avec joie, la Chambre continuer l'œuvre servile qu'elle a entreprise et lécher les bottes de M. Clemenceau plus bas encore que de coutume.

— On nous demande, dit-il, de rentrer dans le devoir, mais que la Chambre commence à faire le sien.

Abordant ensuite le fond du débat, il constate que les facteurs des lettres ne sont pas tous en grève et demande des sanctions contre ces modérés.

Le sabotage des fils serait-il l'œuvre du gouvernement ?

A ce moment, M. Poron, secrétaire des ouvriers des lignes, l'homme de la situation, comme on l'appelait chez les postiers, arrive dans la salle et est longuement acclamé.

Il monte aussitôt à la tribune et s'explique nettement sur la question du sabotage et sur les affirmations apportées à ce sujet par M. Barthou, hier, à la Chambre.

— Je proclame hautement, a-t-il dit, qu'une maladie s'est abattue sur les fils et que cette maladie M. Simyan, tout médecin qu'il soit, est impuissant à la guérir.

M. Barthou a dit hier que les lignes ont été coupées. Il a dit malheureusement la vérité. 47 lignes du Nord ont été coupées à la Briche-Saint-Denis ». Par qui ? Je l'ignore, mais je plains les malheureux qui se sont livrés à cette triste besogne, s'il est vrai que quelqu'un d'entre nous ait eu cette minute d'aberration.

Une enquête va être ouverte par moi-même Nous établirons les responsabilités et s'il est vrai, comme on l'a dit, que cet acte de sabotage ait été commis par ordre et sur des indications précises le public le saura : je m'en fais fort.

« Il est inadmissible » que « l'on sabote les lignes; il est impossible que cela se fasse. »

47 lignes ont été coupées et celles-là je me suis offert à les réparer. Ce matin même j'ai eu une entrevue avec l'ingénieur des services techniques que j'ai prévenu de mes intentions et un délégué vient de partir pour Lille avec mission de demander aux ouvriers grévistes de procéder à la réfection des lignes coupées et de rentrer ensuite dans leur permanence.

Différents orateurs parlèrent ensuite.

Le président donne communication des souscriptions qu'il a reçues. Des subsides ont été notamment envoyés par des employés de la préfecture de la Seine.

Puis, après le vote d'un ordre du jour acclamant la résistance, on se donna rendez-vous dans la même salle pour cette après-midi, 3 heures.

Les sanctions

On avait annoncé, dans l'après-midi, que plus de 700 révocations étaient un fait accompli. En réalité, M. Simyan a proposé à la signature de M. Barthou, ministre des Postes et Télégraphes, un certain nombre de révocations à prononcer parmi les employés déjà suspendus pour faits de grève.

Il a été décidé que ces sanctions ne seraient prises que ce soir ou demain. si le mouvement de grève persistait.

Le service postal

Le sous-secrétaire des postes et télégraphes nous communique les notes suivantes :

Une sérieuse amélioration se manifeste dans le personnel des facteurs distributeurs. Les distributions de lettres fonctionnent normalement. Des mesures sont prises pour assurer la distribution des imprimés.

Dans les bureaux succursales de Paris, 800 hommes de troupe sont répartis et vont aider les agents restés à leur poste pour assurer l'écoulement des correspondances sur les gares ou la recette principale.

A la *recette principale* et *dans les gares* de Paris, l'organisation spéciale établie par l'administration donne de bons résultats, après les hésitations inévitables du début.

Voici d'ailleurs le nombre de sacs expédiés par la recette principale hier, 19 mars, sacs contenant les correspondances triées par les militaires :

Lettres, 198 sacs ; journaux, 856 sacs ; lettres et journaux pour la banlieue, 1 650 sacs ; lettres pour l'étranger, 19 sacs ; journaux pour l'étranger, 342 sacs.

On constate des résultats analogues dans les gares.

Dans chaque gare, le nombre de sacs à trier diminue sensiblement. On espère être au pair dès ce soir dans certaines gares : Saint-Lazare, Lyon, Montparnasse.

Au Central télégraphique

Au Central télégraphique, une certaine amélioration a été constatée dans l'état du réseau.

Les lignes internationales suivantes ont pu être retrouvées : 2 avec Bruxelles, 1 avec Londres, 1 avec Lisbonne, 1 avec Amsterdam, 1 avec Brest P. Q.

Dans le réseau intérieur, on a pu également retrouver les fils suivants : Clermont-Ferrand, Toulouse, Dijon, le Havre, Limoges, Auch, Marseille, Calais.

Il manque encore dans le service international 50 lignes que le service des dérangements s'occupe de rétablir.

La rentrée dans les services téléphoniques

On considère au ministère des Postes la grève des téléphonistes comme terminée.

Le commerce et la grève

Le président de la Chambre de commerce de Paris, au nom de huit groupements commerciaux, a adressé la lettre suivante au ministre des Travaux publics :

Paris, 19 mars.

Monsieur le ministre,

Les présidents des huit grands groupes syndicaux parisiens, MM. Boverat, président du Syndicat général des grains, graines, farines, huiles, sucres et alcools, Jouanny, président du Comité central des Chambres syndicales, Marguery, président du Comité de l'alimentation parisienne; Muzet, président du Syndicat général du commerce et de l'industrie; Pinard, président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie; Prevet, président de l'Union des Syndicats de l'alimentation en gros; Ricois président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles ; Villemin, président du groupe des Chambres syndicales du bâtiment et des industries diverses, réunis aujourd'hui à la Chambre de commerce, sous ma présidence, ont examiné la situation créée par la grève des postes et télégraphes et les pertes incalculables qui en résultent pour le commerce.

Ils tiennent à déclarer nettement en son nom que, *quel que soit le préjudice qui lui est causé*, ils ne sauraient aucunement approuver une solution qui, pour limiter les conséquences d'une interruption désastreuse des transactions paraîtrait considérer comme légitime le droit de grève des services publics.

Ils estiment qu'aucune assimilation ne peut être faite, au point de vue de l'exercice de ce droit, entre l'industrie privée dans laquelle les conditions du travail résultent de la loi de l'offre et de la demande et les administrations publiques dont les conditions de fonctionnement ont été réglées par des actes de l'autorité en vue de la satisfaction d'un intérêt général par des agents qui jouissent d'une situation privilégiée.

Dans ces conditions, et en attirant toute la sollicitude du gouvernement sur un état de choses qui est particulièrement dommageable pour les intérêts qu'ils représentent, ils le prient instamment de mettre fin, avant tout, à un état de révolte qui se dissimule sous le fallacieux prétexte de l'exercice d'un droit, et qui ne saurait être toléré sans mettre en péril le fonctionnement de la vie nationale.

Le président,

Signé : G. Lefebvre.